

INFORMATION AUX CANDIDATS LIBRES

- **Le jour de l'épreuve de conduite, les candidats libres doivent disposer d'un véhicule muni de tous les équipements spéciaux (compteur horokilométrique, dispositif extérieur lumineux) et du dispositif de double commande.**

Ce véhicule est à réserver auprès du centre de formation de leur choix.

Le nom de ce dernier devra être communiqué au bureau des taxis, dès l'inscription à l'examen (y compris pour les candidats passant directement les unités de valeurs N° 3 et N° 4).

Par ailleurs, un recueil des adresses utiles est mis en vente (2,70 €) au service des taxis bureau 203 le matin de 9 h à 12 h 30.